Haute-Loire LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

FICHE DE POSTE n°388

Dernière mise à jour : 02/11/2026

Identification du poste	
Intitulé du poste	Chef d'atelier - Adjoint au chef de service (H/F)
Direction	Direction des services techniques / Direction déléguée des bâtiments et de la logistique
Service	Service unifié maintenance flottes
Cellule / COR / Collège / Secteur	
Résidence administrative	Le Puy-en-Velay (Taulhac)
Type d'emploi	Permanent

Informations administratives	
Cadres d'emplois	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux
Grades	Ingénieur Tous les grades de techniciens territoriaux
Métier	Responsable d'atelier de maintenance de flotte
Groupes de fonctions	A3b (ingénieur) B1a (techniciens territoriaux)
Sujétions spéciales	Adjoint au N4 (A - B) : 80 €
NBI (titulaire uniquement)	15 points (n°19) Encadrement proximité équipe technique au moins 5 agents
Temps de travail	Complet

CONTEXTE

Le Département de Haute-Loire s'est doté pour la mandature 2021-2028 d'une feuille de route dénommée CAP 2030 dont l'objectif stratégique n°5 est « Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités ». Il s'agit d'assurer une desserte efficace et sécurisée de l'ensemble du territoire par le réseau routier.

Le Service Unifié de Maintenance de la Flotte automobile (SUMF) a pour mission d'assurer du bon état d'entretien des véhicules roulants et non roulants de la collectivité pour pouvoir répondre à cet objectif stratégique. Le parc de véhicule à entretenir comprend aussi l'ensemble des véhicules de service utilisés par les agents départementaux ainsi que l'ensemble des véhicules du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

L'objectif poursuivi au quotidien est d'offrir aux usagers de cette flotte les meilleures conditions possibles de réalisation des missions qui leurs sont confiées. Il revient aux encadrants du service de s'assurer de la bonne utilisation des ressources humaines et financières qui lui sont allouées à cette fin.

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET TACHES

Le chef d'atelier est le responsable garant de la bonne organisation de l'atelier, y compris le magasin, avec l'appui des chefs d'équipe et du responsable de magasin. Son rôle de management et de pilotage opérationnel est absolument central pour la réalisation des missions confiées au service.

Placé sous l'autorité du chef de service, il s'assure :

- de la bonne coopération au sein de l'équipe (répartition des tâches à accomplir)

- de l'encadrement du personnel de l'atelier (communication quotidienne des objectifs aux équipes)
- de la disponibilité des moyens humains et matériels requis
- de la bonne marche de la production de l'atelier, dont il rend compte auprès du chef de service (atteinte des objectifs de délais, qualité, quantité et coûts).

Adjoint au chef de service, il assure l'intérim de celui-ci en son absence sur son périmètre.

1- Gérer le personnel :

- Gérer le planning du personnel (congés et absences), organiser les horaires de travail et les plannings d'astreinte. Un effectif minimum de 50% d'agents présents au sein de l'atelier est demandé.
- Valider les heures supplémentaires et les frais de déplacements.
- Assurer l'encadrement direct des réceptionnaires, chefs d'équipe et du responsable de magasin, y compris les entretiens professionnels annuels, en déclinant individuellement le projet de service, les procédures à appliquer et en fixant des objectifs individuels.
- Etablir, en lien avec le Chef de Service, le plan de formation des agents de l'atelier et du magasin.

2- Gérer la production :

- Planifier, coordonner et surveiller les activités de production de l'atelier mécanique, attribuer les tâches en fonction des compétences et des priorités, assurer le respect des délais de production, optimiser les processus de production pour assurer une utilisation efficace des ressources.
- Au quotidien, superviser l'attribution des chantiers aux mécaniciens par les chefs d'équipe, en priorisant les tâches en fonction des niveaux d'urgence et de gravité. Cette supervision prend a minima la forme d'un temps de programmation hebdomadaire (les vendredis) qui doit permettre d'avoir une visibilité sur l'activité de l'atelier sur la quinzaine.
- S'assurer (il peut déléguer partiellement cette responsabilité et s'appuyer sur les chefs d'équipe) des conditions de travail et de réalisation des chantiers : disponibilité et conformité des outils, matériels et machines, organisation physique de l'atelier.
- Superviser, (c'est-à-dire organiser, harmoniser et contrôler) la bonne saisie des OR sous ATAL par les réceptionnaires et chefs d'équipe.
- Mettre en place des procédures de sécurité appropriées, former le personnel et veiller à ce que les activités de l'atelier soient réalisées en toute sécurité.

3- Organiser la sous-traitance (priorités et choix) :

- Arbitrer en continu du choix de sous-traiter ou non les chantiers et du choix des prestataires dans le respect du Code des Marchés Publics.
- Contrôler et certifier l'exécution des prestations.
- Organiser le suivi des prestations par les chefs d'équipe ou réceptionnaires.
- Prendre en charge les sujets de garanties.

4- Arbitrer les mises en réforme, en concertation avec le gestionnaire de flotte

5- Contrôler la qualité et suivre l'activité de l'atelier :

- Mettre en place et superviser les procédures de contrôle qualité pour garantir que les travaux réalisés répondent aux normes de qualité requises, effectuer des vérifications et des inspections, et prendre les mesures correctives nécessaires en cas de non-conformité pour assurer la satisfaction des clients.
- Participer à la collecte de données dans son domaine, élaborer et actualiser des tableaux de bord d'activités et participer à la mise en œuvre d'actions correctives.

- Contribuer au comité de direction du SUMF (trimestriel) qui est un lieu d'amélioration de la qualité, de suivi des indicateurs, de pilotage du service, d'orientation et de priorisation et de suivi de mise en œuvre.

6- Assurer la relation aux usagers :

- S'assurer de la qualité d'accueil réservée aux usagers par les réceptionnaires (application de la charte des relations SUMF-usagers).
- Participer aux échanges réguliers organisés entre le service et les usagers (SDIS, Services routiers et directions de la collectivité). Communiquer sur les procédures de prises en charge des véhicules par le SUMF et mettre en avant la charte de bonnes pratiques réciproques.
- Assurer le partage d'information régulier (a minima hebdomadaire, les jeudis) avec le « Parc Motorisé » du SDIS sur les délais, priorités, et disponibilité des véhicules du SDIS.

Le chef d'atelier pourra être amené à être « cadre d'astreinte » par roulement. A ce titre, il encadre les agents, valide les interventions et les heures effectuées. Il doit s'assurer que les agents ne travaillent pas plus de 12H / jour et 60 H / semaine (Faire demande de dérogation / main courante). La définition précise des tâches à effectuer est précisée dans les documents d'organisation de la VH ou de l'astreinte du service.

COMPETENCES REQUISES

Niveau requis : BTS maintenance automobile (VL ou PL, voire matériels agricoles) ou Licence Pro en management d'atelier automobile (cadre d'emploi techniciens) ou Ecole d'ingénieur (grade ingénieur)

Formation et qualifications nécessaires :

- Permis B en cours de validité

Compétences techniques

- Connaissance approfondie des différents types de machines et d'outils utilisés en mécanique, ainsi que de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur utilisation sécurisée
- Maîtrise des procédures de sécurité en vigueur dans un atelier mécanique
- Capacité à effectuer des diagnostics précis et à résoudre rapidement les problèmes techniques.
- Maîtrise du Code des Marchés Publics (sous-traitance, fournitures)
- Compétences informatiques, notamment la capacité à utiliser le logiciel de gestion de production (ATAL)

Compétences transversales

Organisationnelles :

- Sens de l'organisation et de la planification

Personnelles :

- Esprit d'initiative et capacité à prendre des décisions : capacité à prendre des décisions dans des situations d'urgence ou de pression, de résoudre les problèmes de manière autonome et de prendre des initiatives
- Aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais : gestion des situations d'urgence et de maintenir la qualité des services offerts, même dans un environnement de travail exigeant

Relationnelles :

- Compétences en communication et en travail d'équipe : communication pour communiquer efficacement avec le personnel, les clients et les fournisseurs, ainsi que pour travailler en équipe avec d'autres départements ou collègues pour coordonner les activités de production

ORGANISATION PERMETTANT L'EXERCICE DES MISSIONS

Positionnement hiérarchique : Chef du Service Unifié de Maintenance de la Flotte Automobile

Nombre d'agents encadrés : 5 agents (2 chefs d'équipe, 1 responsable magasin, 2 réceptionnaires)

Niveau d'intégration dans une équipe : en équipe – 24 agents dont 2 chefs d'équipe, 2 réceptionnaires, 1 responsable magasin, 3 magasiniers, 15 mécaniciens et 1 logisticien

Relations fonctionnelles :

- avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique du SMUF (ascendante et descendante), le responsable de magasin, le responsable de flotte et le visiteur technique
- avec les différents services et directions du Département utilisateurs de véhicules
- avec le Groupement Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43).
- avec les fournisseurs et prestataires

AUTONOMIE

- Haute

Poste à forte valeur ajoutée sous l'angle de la production et de l'encadrement.
Force de proposition et d'initiative

SPECIFICITES DU POSTE

Organisation du temps de travail :

- Poste à temps complet
- Participation à l'astreinte « responsable mécanique » lorsque celle-ci est mise en place. Il bénéficie dans ce cadre d'un véhicule de service avec remisage à domicile
- Participation à l'astreinte « cadre d'astreinte » par roulement
- Continuité de service à assurer avec le Chef de Service

Territoire d'exercice : Le Département de la Haute-Loire